

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 - Délibération A11 n° 26-083
1.1-Marchés publics

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, M. Bruno ANDRIAMAKAOLY, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

M. Didier SOUQUET donne procuration à Mme Emilie OUAZI ;
M. Yanis AKRICH donne procuration à M. Emmanuel BOLLE ;
Mme Sandra NIYONGERE donne procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;
Mme Amira GOULAHIANE donne procuration à Mme Isabelle ROMAIN.

Madame Emilie OUAZI est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MARCHÉ DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES CONSTITUÉ PAR LA COMMUNAUTE URBAINE (GPS&O)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, en particulier les dispositions de ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatives aux groupements de commandes ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes permanent du Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) du 11 décembre 2024.

2026/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2026 - Délibération A11 n° 26-083
1.1-Marchés publics

Considérant la nécessité de mutualiser les besoins des communes membres de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) afin de bénéficier d'économies d'échelle, l'intercommunalité GPS&O, lance un marché public d'entretien, réparation, maintenance et contrôle des aires de jeux et installations sportives, en groupement de commandes permanent ;

Considérant l'invitation à adhérer transmise par l'établissement intercommunal Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) à l'ensemble de ses communes membres ainsi qu'à leurs établissements publics ;

Considérant que l'établissement public de coopération intercommunale Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), en sa qualité de coordonnateur, a la charge de mener la procédure de passation au nom et pour le compte de l'ensemble des membres et qu'au stade de l'exécution du marché, elle assure la reconduction, la non-reconduction, en fonction des attentes de chaque membre, ainsi que de notifier les mises en demeure et de conclure des avenants ;

Considérant que le marché objet du groupement est un appel d'offres - accord cadre à bons de commandes, conclu pour une durée initiale d'un an et reconductible tacitement trois fois 12 mois, soit une durée totale de 4 ans, ;

Considérant qu'en adhérant au groupement de commandes, chaque membre s'engage à commander à l'issue de la passation menée par le coordinateur du marché, des prestations à hauteur de ses besoins propres ;

Considérant que le marché est passé en bons de commandes, le prix du marché dépend des besoins propres de la commune, que celle-ci émettra un bon de commande dès l'apparition d'un besoin, entraînant ainsi une notification progressive des prestations au titulaire.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales, et Intercommunalité consultée le lundi 21 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ;

Article 1^{er} : APPROUVE l'adhésion audit groupement de commandes permanent pour le marché de maintenance et entretien des aires de jeux et installations sportives.

Article 2 : AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

Article 3 : PRECISE que la délibération sera adressée :

- A la Préfecture de Versailles ;
- A la GPS&O.

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 - Délibération A11 n° 26-083
1.1-Marchés publics

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **07 OCT. 2026**

Et publié/affiché le **07 OCT. 2026**

Madame Emilie OUAZI
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE



Maire d'Epône

